



EPLEFPA Toulouse-Auzeville
BP 72647 - 2 route de Narbonne - 31326 Castanet-Tolosan
Tél : 05 61 00 30 70 Fax : 05 61 00 30 71

epl.toulouse@educagri.fr - www.citesciencesvertes.fr

Directeur : Antoine SANTIMARIA

Implanté depuis 1968 à Auzeville-Tolosane, à 10 km à peine du centre de Toulouse, sur un domaine typique du Lauragais.

Dynamisé par un ensemble technique, économique et scientifique performant et riche de développements (innopole de Labège, SICOVAL, Université Paul Sabatier, Parc Technologique du canal...).

Partenaire d'un Agrobiopole européen qui fédère déjà les différents acteurs de l'agronomie et de l'environnement (INRA, ENSFEA, Chambre régionale d'Agriculture, ENSAT, Fédération Régionale des Coopératives Agricoles, SAFER, Protection des Végétaux, UNEP...).

L'établissement associe 5 centres pour 3 types de formation : initiale, professionnelle continue et par apprentissage.

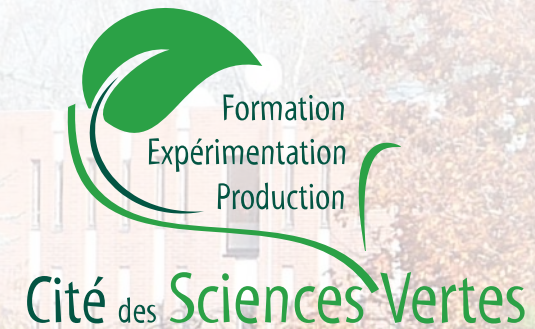
Contact

Marie-Françoise DELMAS
Gestion administrative, Relations partenaires
Tél. : 05.61.00.18.12
marie-francoise.delmas@educagri.fr



lécom.fr - 2020

Toulouse - Auzeville



Taxe d'apprentissage

Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel



Au service des métiers du vivant...



Des formations

Du CAP aux classes préparatoires aux grandes écoles, l'établissement forme 700 élèves, 280 apprentis et dispense 180 000 heures stagiaires en formation continue. Les diplômes sont délivrés par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Une pédagogie

Une formation générale et scientifique associée à la pratique de l'alternance école/entreprise permet une bonne insertion professionnelle et une forte mobilisation des étudiants pour les apprentissages.

Pédagogie de projet, éducation socio-culturelle, éducation à la santé et à la citoyenneté, implication dans le territoire sont autant de spécificités mises en œuvre par l'établissement.

Des débouchés

Selon les secteurs (agriculture, aménagement paysager, agro-alimentaire, commerce) et les niveaux, nos formations débouchent sur des métiers variés tels que : agriculteur, technicien en technologies végétales, en gestion de l'entreprise agricole, en laboratoire, paysagiste, auxiliaire vétérinaire, technico-commercial en agrofournitures, horticulteur...

Un projet d'établissement pour...

Favoriser l'insertion scolaire, professionnelle et sociale en accueillant au sein du même établissement des élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation continue.

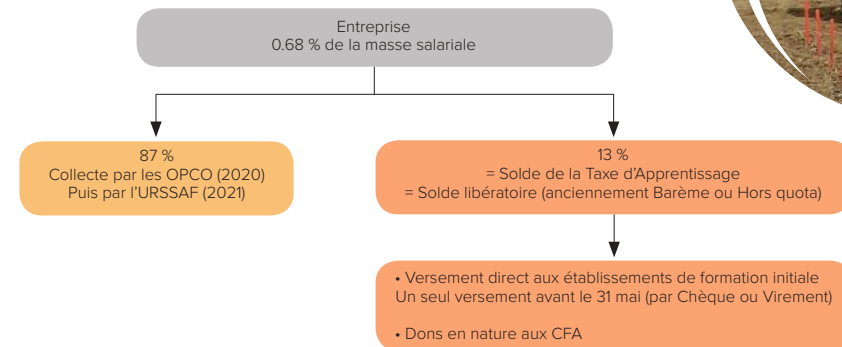


Le solde de la taxe d'Apprentissage (13%) est destiné à financer les formations initiales technologiques et professionnelles hors apprentissage. Il est directement versé par les entreprises à l'établissement de formation choisi.

La taxe d'apprentissage pour :

- Accompagner nos élèves et étudiants dans des activités pédagogiques
- Équiper nos laboratoires, ateliers techniques et nos salles informatiques
- Acquérir de nouveaux ouvrages, sortir sur le terrain, visiter des entreprises...

Répartition de la Taxe d'apprentissage



Nos habilitations

LYCÉE AGRICOLE

Formations habilitées : Bac technologique STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) : RNCP 43321005
BTS ACSE (Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole) : RNCP 32321014
BTS ANABIOTEC (Analyses Agricoles et Biotechnologiques) : RNCP 32322111
BTS APV (Agronomie Productions Végétales) : RNCP 32321113
LEGTA de Toulouse - Auzeville BP 72647 - 2 route de Narbonne - 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
N° SIRET : 193 112 620 000 11 - Code UAI : 031 1262D

CFA

Secteurs concernés : Paysage / Horticulture / Santé animale / Commerce
CFA de Toulouse - Auzeville BP 72647 - 2 route de Narbonne - 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
N° SIRET : 193 112 620 000 60 - Code UAI : 031 2331R

Comment ?

Le versement du solde de la Taxe s'effectue directement auprès de notre lycée que vous aurez choisi : par virement ou par chèque, à l'ordre de l'Agent Comptable de l'EPLFFPA de Toulouse-Auzeville. A réception, un reçu indiquant le montant versé et la date du versement est adressé à l'entreprise.

Versements en nature

Votre entreprise peut également, au titre du Solde (13%), attribuer des matériels et équipements neufs ou d'occasion à notre CFA. Ceux-ci doivent présenter un intérêt pédagogique en relation directe avec le caractère de la formation dispensée au CFA. Un reçu est adressé à l'entreprise par le CFA, mentionnant la date de livraison, l'intérêt pédagogique et la valeur comptable des biens justifiée par l'entreprise.

